

10 . RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2008

10.1 Le Compte de Résultat au 31 décembre 2008

	2008	2007	2007 PROFORMAT
Intérêts et produits assimilés	38 530 706,36	16 360 000,00	25 673 929,30
- Opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00	908 470,08
- Opérations avec la clientèle	38 530 706,36	16 360 000,00	24 943 151,07
- Intérêts et assimilés	38 530 706,36	16 360 000,00	18 426 155,80
- DR provisions, pertes, récupérations, sur intérêts CDL	0,00	0,00	16 516 995,27
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00	22 308,17
- Autres intérêts et produits assimilés			
Intérêts et charges assimilés	24 620 262,92	9 065 000,00	18 392 061,48
- Opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00	2 323 782,92
- Opérations avec la clientèle	24 620 262,92	9 065 000,00	15 995 749,38
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00	72 549,18
- Autres intérêts et charges assimilés			0,00
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	0,00	0,00	0,00
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	0,00	0,00	0,00
Produits sur opérations de location simple	0,00	0,00	0,00
Charges sur opérations de location simple	0,00	0,00	0,00
Revenus des titres à revenu variable	63 141,48	150 000,00	250 327,96
Commissions produits	12 931 735,62	4 701 000,00	10 358 032,12
Commissions charges	1 957 141,90	654 000,00	1 633 415,13
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation	8 759,25	3 000,00	5 376,41
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placements et assimilés	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation bancaire	38 367,63	28 000,00	18 1 501,74
Autres charges d'exploitation bancaire	325 384,16	161 000,00	766 266,89
PRODUIT NET BANCAIRE	24 699 911,56	11 372 000,00	25 675 404,03
Charges générales d'exploitation	18 738 355,22	8 368 000,00	16 804 282,34
- Frais de personnel	18 738 355,22	8 368 000,00	14 573 545,93
- Autres frais administratifs	0,00	0,00	4 230 736,41
Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00
- Immobilisations corporelles et incorporelles	909 149,06	342 000,00	651 056,16
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 042 407,28	2 662 000,00	6 220 065,53
Coût du risque	-2 511 719,18	-1 278 000,00	-2 655 200,79
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 530 688,10	1 384 000,00	3 564 864,74
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	621 569,47	9 000,00	17 339,65
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 152 257,57	1 375 000,00	3 582 204,39
Résultat exceptionnel	-845 060,89	-250 000,00	-673 119,65
Impôt sur les bénéfices	-641 554,00	-177 000,00	-729 339,49
Dotations et reprises de FRBG et provisions réglementées	0,00	201 000,00	121 000,00
RESULTAT NET	1 665 642,68	1 146 000,00	2 100 745,25

10.2 Le Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF			PASSIF		
	31-12-08	31-12-07	31-12-08	31-12-07	PROFORMAT 31-12-07
Caisse, banques centrales, CCP	10 188	4 456	319 026	114 212	180 884
Créances sur les établissements de crédit :	143 531	32 331			
A vue					
A terme			524 564	222 546	513 316
Opérations avec la clientèle :	746 020	328 817			
Créances commerciales			102 539	222 546 000	280 770 393
Autres concours à la clientèle			132 286	0	-
Comptes ordinaires débiteurs			144 434	0	-
			145 246	0	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 013	-	409	448	720
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	0	200
Participations et autres titres détenus à long terme	6 000	2 307	3 172	1 881	3 494
Parts dans les entreprises liées	5	5	7 350	4 049	10 983
Immobilisations incorporelles	338	16	3 208	803	3 428
Immobilisations corporelles	13 126	5 588	11 649	8 705	12 203
Autres actifs	1 757	3 021	2 748	0	2 738
Comptes de régularisation	12 802	5 890	67 663	29 878	64 266
			80 213	27 471	58 863
			5 755	1 891	5 240
			-	0	-
			-	0	-
			-	10	10
			29	-440	53
			1 666	1 146	2 101
TOTAL DE L'ACTIF	939 799	382 420	939 799	382 420	792 214
			TOTAL DU PASSIF		
ENGAGEMENTS DONNES			ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	52 697	21 791	-	-	5 000
Engagements de garantie	40 781	18 589	34 808	15 350	32 973
Engagements sur titres	-	-	-	-	-

10.3 ANNEXE aux comptes sociaux 2008

1 Faits majeurs

- 1.1 Les Conseils d'Administration des Caisses de Crédit Maritime Mutuel de la Vendée réuni en date du 10 mars 2008, d'une part, et du Morbihan et Loire Atlantique réuni le 07 mars 2008, d'autre part, ont approuvé le projet de traité de fusion par voie d'absorption de la Caisse de Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique par la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Vendée (apports retenus pour leur valeur comptable conformément au règlement CRC n° 2004-01). Après accord de ce projet de fusion-absorption par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en date du 25 mars 2008, et approbation de ce projet de fusion-absorption par les Assemblées Générales extraordinaires tenues respectivement le 24 mai 2008 pour la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique et le 23 mai 2008 pour la Caisse Régionale de Crédit Maritime de Vendée, cette fusion-absorption, à compter du 01 janvier 2008, a pour conséquence :
- Le retrait d'agrément en qualité de banque mutualiste ou coopérative, prestataire de services d'investissement et habilitée à la tenue de compte-conservation de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique.
 - La dissolution sans liquidation de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique.
 - L'adoption par la Caisse Régionale de Crédit Maritime de Vendée de la nouvelle dénomination sociale de Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique.
- 1.2 Mi-octobre suite à la fusion, la Caisse Régionale a emménagé dans son nouveau siège social à Saint-Herblain.
- 1.3 Les 23 et 24 novembre 2008, la Caisse Régionale a migré son informatique sur le système informatique issu «du monde» Banque Populaire, nouvel outil plus complet et plus efficace au service de notre clientèle.
- 1.4 Parallèlement à cette migration informatique, la Caisse Régionale a opéré une réorganisation de ses centres administratifs de production bancaire par la mise en place de regroupements de moyens. Cette mutualisation s'effectue pour partie sur le GIE Grand Ouest à Quimper en partenariat avec la Caisse de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne Normandie, pour le solde avec les centres de production des Banques Populaires (essentiellement ceux de la Banque Populaire Atlantique).
- 1.5 La crise financière, économique et de liquidité n'a eu aucun effet significatif direct sur la Caisse Régionale (seulement indirect via le renchérissement du coût du refinancement).

2. Principes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Atlantique ont été établis conformément aux dispositions des règlements comptables généralement admis en France et plus particulièrement du règlement CRC 2000-03. Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation et de continuité des exercices. Les chiffres présentés dans les différents tableaux sont indiqués en milliers d'euros.

En tant qu'Etablissement de Crédit, la Caisse Régionale de Crédit Maritime Atlantique est soumise à l'ensemble des dispositions du code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédit. Elle est par ailleurs soumise à la surveillance de la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel, selon les attributions et responsabilités qui lui sont dévolues par la loi, les règlements et ses statuts, et à la surveillance de la Banque Fédérale des Banques Populaires, en sa qualité d'organe central.

2.2 Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2008.

2.3 Changement de présentation comptable

Suite à la fusion des Caisses de Crédit Maritime de Vendée et du Morbihan et de la Loire Atlantique, la présentation de l'annexe aux comptes annuels 2008 reprend au titre de l'exercice N-1, soit l'exercice 2007, les informations de la société absorbante à savoir la Caisse de Crédit Maritime de Vendée. Pour une meilleure compréhension quand cela est nécessaire, une colonne « pro format » est ajoutée représentant le total des deux Caisses Régionales au 31 décembre 2007.

Aucun autre changement de présentation comptable n'est intervenu sur l'exercice 2008.

2.4 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur la durée de vie estimée du bien dont les modes et durées sont indiqués ci-dessous :

NATURE	MODE	DUREE
Immeuble : fondations	Linéaire	60 ans
Immeuble : aménagements intérieurs	Linéaire	10 ans
Immeuble : équipements	Linéaire	20 ans
Immeuble : façade	Linéaire	40 ans
Immeuble : couverture	Linéaire	20 ans
Agencements, Aménagements, Installations	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire / Dégressif	5 ans
Matériel monétique	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	6 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	3 ans

2.5 Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07, et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la dépréciation des titres à revenu fixe.

2.5.1 Titres de placement

Ces titres sont achetés avec l'intention de les détenir plus de six mois, sans pour autant les porter jusqu'à leur échéance. De plus, les titres de transaction dont le portage excède six mois sont reclassés en titres de placement. Ils sont enregistrés au bilan pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués de la façon suivante :

- Valeurs mobilières cotées : Dernier cours de décembre (CRB 90-01) ;
- Valeurs mobilières non cotées : à leur valeur probable de négociation ;
- Titres du marché interbancaire et créances négociables : au dernier prix du marché connu.

2.5.2 Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Ces titres comprennent ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Il s'agit notamment de titres :

- De sociétés intégrées globalement ou proportionnellement ou émises par des sociétés mises en équivalence ;
- De sociétés ayant des administrateurs ou dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;

- De sociétés appartenant au même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- Représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de l'établissement détenteur.

L'évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées est faite à la valeur la plus basse entre la valeur d'usage et la valeur comptable. Des provisions pour dépréciation sont constituées à hauteur des moins values latentes.

2.6 Crédits clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour le capital restant dû et les créances rattachées.

2.7 Créances douteuses

Le classement des créances douteuses est fait en conformité avec le règlement CRC 2002.03.

Les intérêts non réglés sont portés au crédit du compte de résultat et provisionnés à due concurrence. Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation destinée à couvrir la perte probable pouvant résulter de leur non-recouvrement total ou partiel. Ces provisions viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors bilan individualisés.

La classification en créances douteuses d'un concours à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements à l'encontre de cette personne des encours sains vers les encours douteux (DREP 1).

2.8 Créances douteuses compromises

Lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux « compromis ».

Le déclassement en encours douteux « compromis » intervient :

- à la déchéance du terme.
- à la clôture des relations, dans le cas de créances à durée indéterminée.
- en tout état de cause, l'identification intervient au plus tard un an après la classification en encours « douteux » et le déclassement est décidé en fonction de l'état du dossier et des garanties.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux « compromis ».

2.8.1. Actualisation des provisions individuelles

Suite à l'application de l'article 13 du CRC-2002-03, la caisse a enregistré l'effet de désactualisation en produits d'intérêts (PNB), soit 53 K€ et une dotation de 214 K€ en coût du risque au 31 décembre 2008.

2.9 Créances Restructurées (hors conditions du marché)

Les créances restructurées à des conditions hors marché n'étant pas jugées significatives, aucune décote n'a été enregistrée dans les comptes.

L'ensemble des règles ci-dessus (2.6, 2.7, 2.8, 2.9) est en conformité avec le règlement CRC n° 2002-03.

2.10 Provisions pour risques et charges

2.10.1 Engagements en matière de passifs sociaux

Les indemnités de départ à la retraite des salariés de la Caisse Régionale relèvent d'un régime à prestations définies dont la gestion est externalisée au moyen d'un contrat d'assurance souscrit auprès de ABP Vie. Les cotisations versées dans le cadre de ce contrat couvrent à 79 % nos engagements au 31/12/2008. Une provision de 138 k€, couvrant la différence de 21 %, est constatée dans les comptes

de la Caisse, dont une dotation de 38 k€ sur l'exercice 2008. Conformément à l'avis du CNC du 25 mars 2004, les engagements pris par la Caisse Régionale de Crédit Maritime Atlantique en matière de médailles du travail ont été enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2008. Ces engagements s'élèvent à 172 K€ au 31/12/2008, une reprise de provision de 34 K€ a été réalisée sur l'exercice 2008.

Le calcul des engagements de médailles du travail est un calcul actuariel qui prend en compte les éléments suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans.
- Taux annuel d'évolution des salaires.
- Taux d'actualisation des indemnités futures.
- Taux de turnover.
- Tables de mortalité.

Par ailleurs, la Caisse Régionale porte des engagements sociaux en matière de primes d'ancienneté accordées aux salariés selon des conditions définies par la convention collective. Cet engagement, calculé de manière actuarielle au 31/12/2008, s'élève à 272 K€ charges incluses ; une reprise de provision de 57 K€ a été réalisée sur l'exercice 2008.

2.10.2 Impôts différés

A l'issue des fusions-absorptions, en 2003, des SCI du Crédit Maritime Nantais et Alréen, la plus-value en sursis d'imposition constatée sur les immeubles a fait l'objet d'une provision pour impôt différé. Cette provision est reprise au compte de résultat sur la durée d'amortissement des immeubles acquis. Au 31 décembre 2008, après réintégration de la quote-part 2008 pour 13K€, la provision s'élève à 243 K€.

L'application du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, conformément à l'avis 2005-D du Comité d'Urgence, a conduit la Caisse Régionale à constituer une provision pour impôt différé constatant l'étalement sur 5 ans de l'impact fiscal, cette provision s'élève à 87 K€ au 31/12/2008.

Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques hors bilan individualisés et les appels en responsabilité de la Caisse Régionale. (provision CEL-PEL, provision SAGA (Schéma d'Attribution Gratuite d'Action Natixis).

2.11 Fonds pour risques bancaires généraux

Dans le cadre des dispositions prévues par les règlements CRB 90-02 et 91-01, la banque a constitué un fonds destiné à couvrir les risques bancaires généraux d'un montant cumulé de 2 738 K€.

2.12 Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement CRBF 89-01, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de change comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

2.13 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis. L'enregistrement comptable des réescomptes a pour contrepartie l'inscription au bilan en dettes ou créances rattachées.

2.14 Résultat exceptionnel

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent des éléments à caractère extraordinaire, non liés à l'activité courante.

3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

NOTE N°1 : Créances sur la clientèle

	2008			2007 pro format			2007		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
Créances commerciales	15 679	2 062	13 617	13 858	927	12 931	5 724	545	5 179
Autres concours à la clientèle	713 883	15 313	698 568	670 990	19 921	651 069	319 508	10 823	308 685
Comptes ordinaires débiteurs	39 513	6 678	32 835	31 327	6 293	25 034	16 638	1 685	14 953
Total	769 075	24 055	745 020	716 175	27 141	689 034	341 870	13 053	328 817

NOTE N°1.1 : Risques de crédit : information sur les encours (hors bilan compris)

SECTEURS	Activités Spécifiques	ENCOURS	
		RISQUES	STRUCTURE
AGRO-ALIMENTAIRE			0,00%
	Pêche	86 777	10,30%
	Aquaculture	24 143	2,90%
	Autre Agro alimentaire	17 374	2,10%
CONSTRUCTION (BTP)		40 049	4,80%
IMMOBILIER		43 960	5,20%
LOCATIONS IMMOBILIERES		150 955	18,00%
SERVICES		28 750	3,40%
TOURISME-HOTELLERIE-RESTAURATION			0,00%
	Hotels & Restaurants (hors exploit. camping)	25 988	3,10%
	Exploitation de terrains de camping	45 823	5,50%
PHARMACIE-SANTE		14 907	1,80%
COMMUNICATION		865	0,10%
TRANSPORTS		20 402	2,40%
DISTRIBUTION-COMMERCE		15 941	1,90%
BIENS DE CONSOMMATION		39 898	4,80%
ENERGIE		1 195	0,10%
TECHNOLOGIE		5 149	0,60%
CONSTRUCTION MECANIQUE ET ELECTRIQUE		17 689	2,10%
INDUSTRIES DE BASE		9 593	1,10%
SERVICES AUX COLLECTIVITES		645	0,10%
ADMINISTRATION		16 226	1,90%
HOLDINGS ET DIVERSIFIES		4 179	0,50%
COMMERCE INTERNATIONAL DES MATIERES PREMIERES		0	0,00%
NON DETERMINE CODIFICATION EN ATTENTE		30 198	3,60%
PARTICULIERS		197 793	23,60%
		838 498	100,00%

NOTE N°1.2 : Créances douteuses et litigieuses

A titre informatif, ces CDL sont majoritairement des CDL non compromises au 31/12/2008. Pour des raisons techniques liées à la migration informatique, le tableau de ventilation ne peut être servi pour l'exercice.

NOTE N°2 : Provisions actif

	Déc. 07	MLA	+	-	Déc. 07
Créances commerciales	545	382	1 135		2 062
Autres concours à la clientèle	10823	9 098		4 606	15 315
Comptes ordinaires débiteurs	1 685	4 608	385		6 678
Provision clients douteux	13 053	14 088	1 520	4 606	24 055
Encours douteux sur établissements financiers					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Titres de participation	1 262	1 798		1 644	1 416
Provision sur titres	1 262	1 798		1 644	1 416
Autres actifs risqués					
Total provisions sur actifs	14 315	15886	1 520	6 250	25 471

NOTE N°3 : Mouvements sur l'actif immobilisé

Brut	Déc. 07	MLA	+	-	Déc. 08
Immobilisations Incorporelles	282	387	193	-	862
<i>Dont frais d'établissement</i>					
<i>Dont fonds de commerce</i>					
Immobilisations Corporelles	8 748	9 595	2 860	104	21 099
<i>Dont terrains destinés à l'exploitation</i>	<i>109</i>	<i>672</i>			<i>781</i>
<i>Dont constructions destinées à l'exploitation</i>	<i>1 308</i>	<i>4 669</i>			<i>5 977</i>
Sous total	9 029	9 982	3 053	104	21 961
Immobilisations Financières	3 569	5 518	78	1 749	7 416
Total	12 598	15 500	3 131	1 853	29 377
Amortissements et provisions					
Immobilisations Incorporelles	266	211	50	-	526
Immobilisations Corporelles	3 179	4 029	859	95	7 973
Sous total	3 445	4 240	909	95	8 499
Immobilisations Financières	1 262	1 798	-	1 644	1 416
Total	4 707	6 038	909	1 739	9 915

NOTE N°4 : Ventilation selon la durée résiduelle des différentes dettes et créances

Durée	<=3 mois	3 mois<D<=1 an	1 an<D<=5 ans	>5 ans
Créances sur				
- les établissements de crédit	152 739	1 193	2 727	3 072
- la clientèle	136 874	78 712	267 897	261 538
Total	289 613	79 905	270 624	264 610
Dettes sur				
- les établissements de crédit	241 126	51 761	22 121	4 018
- la clientèle	345 940	48 775	96 909	32 939
Dettes représentées par un titre				
- Bons de caisse	126	48	235	
- Titres du marché interbancaire et TCN				
Total	587 192	100 584	119 265	36 957

NOTE N°5 : Dettes et prêts subordonnés

LIBELLE	Montant	Devise	Taux	Echéance ou perpétuel	Remboursement anticipé
Emprunts	(A)				<i>Possibilités et conditions</i>
Fonds de garantie Région et Département Pays de Loire	11 649	Euro	0%	Perpétuel	Non prévu
Autres et dettes subordonnées					
Total					
Prêts	(B)				
Néant	-				
Total	-				

(A) Obligatoire pour chaque ligne > 10% du montant total des dettes subordonnées

(B) Si significatif

NOTE N°6 : Titres à revenus fixes et variables

	2008			2007
	Brut	Provisions	Net	Net
Obligation et autres titres				
Titres de transaction				
Titres de placement	1 013	-	1 013	-
Titres d'investissement				
Titres de participation et parts dans les entreprises liées				
Titres de l'activité de portefeuille				
Autres titres détenus à long terme				
Total	1 013	-	1 013	-
<i>Dont titres émis par des organismes publics</i>				
<i>Dont titres cotés</i>	-	-	-	-
<i>Dont créances rattachées</i>				

	Transaction	Placement	Investissement
Obligations et autres titres à revenu fixe			
- Nominal		1 013	
- Surcote			
- Intérêts courus ou échus		130	
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement			
Plus values latentes			
Moins values provisionnées			-

Au cours de l'exercice 2008, aucun transfert de titres n'a été enregistré d'une catégorie vers l'autre

NOTE N°7 : Actions et autres titres à revenu variable

Actions et autres titres à revenu variable	Total	Transaction	Placement	Investissement
OPCVM Capitalisables français	-	-	-	-
OPCVM Capitalisables non français	-	-	-	-
Autres OPCVM français	-	-	-	-
Autres OPCVM non français	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Plus et moins values latentes	-	-	-	-

[NOTE N°8 : Titres de participation](#)

Brut	Déc. 07	Pro format	+	-	Déc. 08
Titres de participation	3 569	9 087	78	1 749	7 416
Provision sur titres de participation	1 262	3 060	-	1 644	1 416
Net	2 307	6 027	78	105	6 000
<i>Dont sociétés cotées (net)</i>	-	-	-	-	-

[NOTE N°9 : Créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale](#)

	Montant	Eligible	
		BDF	BCE
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Créances sur la clientèle	42 292		42 292
Total créances	42 292		42 292

[NOTE N°10 : Comptes créditeurs à la clientèle](#)

	2008		2007 pro format		2007	
	A Vue	A terme	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial	102 536	132 282	101 008	140 906	39 908	55 901
Dettes rattachées	3	3	7	15	2	6
Total	102 539	132 285	101 015	140 921	39 910	55 907
Comptes ordinaires	144 000		130 254		56 122	
Comptes à terme		140 422		136 831		68 159
Autres opérations avec la clientèle	486	212	62		50	
Dettes rattachées	8	4 612	14	4 219	14	2 384
Total	144 494	145 246	130330	141 050	56 186	70 543
Total général	247 033	277 531	231 345	281 971	96 096	126 450

NOTE N°11 : Montant des intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan

	2008	2007 pro format	2007
Créances sur les établissements de crédit	316	823	417
<i>Dont réseau</i>	234	692	350
Créances sur la clientèle	7 731	5 920	2 396
Obligations et autres titres à revenu fixe	130	22	-
Autres actifs	-	-	-
Comptes de régularisation	-	-	-
Total des créances	8 177	6 765	2 813
Dettes envers les établissements de crédit	2 581	1 449	487
<i>Dont réseau</i>	2 581	1 422	487
Comptes créditeurs de la clientèle	4 621	4 294	2 445
Dettes représentées par un titre	22	16	-
Autres passifs	-	-	-
Comptes de régularisation	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-
<i>Dont réseau</i>	-	-	-
Total des dettes	7 224	5 759	2 932

NOTE N°12 : Ventilation des postes « autres actifs » et « autres passifs »

	2008	2007 pro format	2007 MLA	2007
Etat impôts et taxes	1 567	1 251	1 251	-
Fonds de garantie des Dépôts	359	285	285	-
Centralisation des ressources codevi	-	1 470	954	516
Primes avancées sur plans d'épargne logement	-	1 765	1 090	675
Dépenses de migration informatique en attente	-	396	396	-
Autres actifs	28	1 898	68	1 830
Total des " autres actifs "	1 954	7 065	4 044	3 021
Etat	229	1 647	1 327	320
Organismes sociaux	658	200	191	9
Autres passifs	2 482	1 647	295	1 352
Total des " autres passifs "	3 369	3 494	1 813	1 681

NOTE N°13 : Ventilation des comptes de régularisation

	Actif	Passif
Charges et produits constatés d'avance	107	2 027
Compensation chèques et effets	2 150	-
Autres	10 544	5 322
Total	12 802	7 350

NOTE N°14 : Provisions risques et charges et FRBG

	31 Déc. 07	Pro format	+	-	31 Déc. 08
Cautions et litiges clients	181	1 117	729	471	1 375
Passifs sociaux	254	636	38	92	582
SAGA (voir § 2.10.3)	98	233	-	16	217
CEL-PEL	321	870	321	487	704
Impôts différés	49	343	-	13	330
Contrôle fiscal	-	230	-	230	-
Total	903	3 429	1 074	1 309	3 208
Dont montants utilisés	-	-	-	176	-
Dont montants non utilisés et repris	-	-	-	1 133	-
FRBG	-	2 748	-	-	2 748
Total	-	2 748	-	-	2 748

NOTE N° 15 : Liste des filiales et participations (> 10 % ou significatives). Base = Etats financiers 2007

Dénomination	Siège	Forme Juridique	% capital Détenu	Capital	Capitaux Propres	Chiffre d'Affaires	Dividendes Encaissés	Résultat Dernier Exercice	Titres détenus Brut	Net	Prêts & avances Consentis	Cautions et Avals Données
SOCMM	Paris	Sté	26,70%	14 871	23 296	2 133	0	154	3 971	3 971	917	0
Bretagne Investissement (*)	Quimper	Variable S.A.	18,75%	2 011	2 706	115	0	380	543	543	0	0
UBOP	Quimper	Union	40,00%	782	948	15	0	266	313	313	31	0
GIE Grand Ouest	Quimper	G.I.E.	27,70%	305	306	435	0	0	84	84	0	0
SEM EOLIA	La Turballe	S.E.M.	11,11%	274	1 026	177	0	65	30	30	0	0
Immobilier du Littoral (*)	Auray	E.U.R.L.	100,00%	8	-26	0	0	-1	8	8	185	0
SCI Carnot (*)	Les Sables	SCI	99,24%	1 204	1 293	73	0	39	1195	1 195	0	0
SCI du Port (*)	Les Sables	SCI	99,95%	305	-288	88	0	-53	304	304	1 458	0
SCI Castelnau Gastion (*)	Les Sables	SCI	99,90%	15	24	34	0	9	15	15	0	0
SCI O Voyer (*)	Les Sables	SCI	99,98%	99	99	0	0	0	99	99	0	0
SCI Bec Maritime (*)	Les Sables	SCI	97,00%	152	133	0	0	-19	148	129	0	0
SCI Croix vie Maritime (*)	Les Sables	SCI	93,33%	114	-49	15	0	-5	107	107	0	0
SCI Noirmoutier Maritime (*)	Les Sables	SCI	94,73%	145	130	7	0	-1	137	137	0	0
SARL Immomar (*)	Les Sables	SARL	60,00%	8	118	5	0	0	5	5	0	0

(*) Etats financiers 2008

Pro-format

	2008	2007	2007
Montant des titres d'établissements liés détenus	4 022	4 022	1 767

NOTE N°16 : Fonds propres – ventilation des réserves

	Déc. 07	MLA	+	-	Déc. 08
Capital	27 471	29 392	3 350		60 213
Résultat	1 146	955	1 666	2 101	1 666
Réserve légale	1 373	1 390	172	1390	1 545
Réserves facultatives	318	2 158		2 158	318
Réserve plus value à long terme	-				0
Primes de fusion	-		3 892		3 892
Ecart de réévaluation	-				
Report à nouveau	-440	493	29	53	29
Total	29 868	34 388	9 109	5 702	67 663

Conformément à « l'accord-cadre Banques Populaires – Caisses Régionales de Crédit Maritime adossées » du 12 février 2008 , 50% des parts A détenues par la Banque Populaire Atlantique (soit 6 698 K€) ont été transformés en part B en date du 30 juin 2008.

NOTE N°17 : Charges et produits relatifs aux dettes et prêts subordonnés

	2008	2007
Charges sur dettes subordonnées	-	-
Produits sur prêts subordonnés	-	-

NOTE N°18 : Produits et charges d'intérêts assimilés

	2008	2007 pro format	2007
Produits			
Avec des établissements de crédit	2 919	2 135	1 227
<i>Dont réseau</i>	2 743	1 657	827
Avec la clientèle	35 487	33 565	14 983
Sur obligations ou autres titres à revenu fixe	125	173	150
Total	38 531	35 873	16 360
Charges			
Avec des établissements de crédit	10 858	5 861	3 537
<i>Dont réseau</i>	10 797	5 761	3 537
Avec la clientèle	13 719	12 460	5 528
Sur obligations ou autres titres à revenu fixe	44	72	-
Total	24 621	18 393	9 065

NOTE N°19 : Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	2008	2007 pro format	2007
Actions	0	0	0
Autres titres à revenu variable	0	0	0
Titres de participation et parts dans les entreprises liées	63	251	150
Total	63	251	150

NOTE N°20 : Ventilation des commissions

Commissions	2008		2007 pro format		2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
• Avec les établissements de crédit	13	64	8		7	
• Sur opérations avec la clientèle	2	5 841		4 176		1 898
• Sur opérations de titres						
• Sur opérations de change	3	10	40	10		4
• Sur opérations de hors bilan	105	747		2		
• Sur prestations de services	1814	6 270	1 585	6 170	647	2 799
Total	1 937	12 933	1 633	10 358	654	4 701

NOTE N°21 : Frais de personnel

	2008	2007 pro format	2007
Salaires	6 774	6 752	2 961
Charges sociales et taxes sur salaires	3 953	4 041	1 727
Intéressement	0	25	0
Participation	139	76	0
Autres (dont abondement)	0	0	0
Total	10 866	10 894	4 688

NOTE N°22 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	2008	2007
Charges : quote-part sur moyens mis en commun	325	161
Produits : revenus des immeubles	38	38

NOTE N°23 : Coût du risque

	2008	2007 pro format	2007
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	5 312	2 039	315
Utilisation des provisions	5 312	2 039	315
Dotations aux provisions sur créances à la clientèle	6 335	5 498	3 046
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	26	122	12
Reprise de provisions sur créances à la clientèle	3 797	2 937	1 773
Récupération sur créances amorties	52	28	7
Total	2 512	2 655	1 277

NOTE N°24 : Ventilation des gains / pertes sur actif immobilisé

	2008	2007
Gain / immobilisations corporelles	-	-9
Gain / immobilisations incorporelles	-	-
Gain / titres de participation	622	-
Total	622	-9

NOTE N°25 : Détail des charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Charges de migration informatique	651	-
Divers exploitation bancaire	370	-
Remboursement / formation migration	-	105
Reprise Provision pour contrôle fiscal	-	71
Total	1 021	176

NOTE N°26 : Instrument financier à terme

La caisse dispose d'un swap de macro couverture pour notionnel de 20 millions d'euros.

Date de début : 15 juillet 2008

Date de fin : 15 juillet 2013

NOTE N°27 : Autres informations

- L'impôt sur les sociétés inscrit au compte de résultat au 31 décembre 2008 pour 642 K€ inclut : - 13 K€ reprise de provision pour impôt différé sur plus value de fusion (cf. § 2.10.2).
- Indication des charges et produits significatifs imputables à un exercice antérieur : NÉANT
- Information sur les événements post clôture pouvant remettre en cause la continuité d'exploitation : NÉANT

NOTE N°28 : Proposition d'affectation des résultats

	Affectation 2007	Proposition d'affectation 2008
Capital social		
Primes		
Réserve légale	172	250
Réserve facultative		
Réserve des plus values à long terme		
Distribution	505	1 229
Report à nouveau	469	187
	1 146	1 666

NOTE N°29 : Actionnariat

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant	Etendue des droits
Parts A	932 716	15,24 €	14 215	Droit de vote
Parts B	45 998 440	1 €	45 998	Sans droit de vote
Total	46 931 156		60 213	

NOTE N°30 : Effectif moyen

	2008	2007 pro format	2007
Employés et techniciens	161	165	67
Cadres	60	49	26
Total	221	214	93

NOTE N°31 : Rémunération des organes d'administration, de direction et de contrôle

	2008	2007
Montant des jetons de présence alloué aux membres du conseil d'administration		
Autres rémunérations perçues par les dirigeants	(1)	(1)

(1) Renseignements non fournis car ils permettraient l'identification des bénéficiaires.

4. Système de Garantie de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du protocole du 10 janvier 2003 intervenu entre la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel (SCCMM) et la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), les Caisses Régionales de Crédit Maritime Mutuel (CRCMM) et la SCCMM, en tant qu'établissements de crédit affiliés à la BFBP, bénéficient du système de garantie du réseau des Banques Populaires.

Ce système de garantie organisé par une décision de caractère général de la BFBP, prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L 511-30, L511-31, L.512-12 du Code monétaire et financier, repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau Banque Populaire par un mécanisme de solidarité interne.

Depuis le 1er janvier 2007, du fait de l'adossement technique et opérationnel des CRCMM aux Banques Populaires Régionales (BPR) décidé le 19 octobre 2004 par les Conseils d'administration de la BFBP et de la SCCMM, la garantie de liquidité et de solvabilité des établissements de Crédit Maritime Mutuel est assurée au premier niveau par les BPR d'adossement, à l'exception des éventuelles insuffisances de résultat qui découleraient de pertes ou provisions constatées sur la filière maritime.

En effet, pour tenir compte de sa spécificité, le CMM s'est doté d'un système de solidarité propre dédié aux risques de la filière maritime ayant vocation à intervenir avant le recours à la BPR d'adossement. Ce fonds spécifique dit Fonds de Solidarité Filière (FSF Régional en CRCMM et FSF National à la SCCMM) est constitué dans les livres des CRCMM et de la SCCMM, sous la forme de FRBG affectés.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau du CMM sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la Loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

11. Le Rapport Général du Commissaire aux Comptes



KPMG Audit
15, rue Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 57
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 58
Site internet : www.kpmg.fr

**Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel
Atlantique (ex Caisse Régionale de Crédit
Maritime Mutuel de Vendée)**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique (ex
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Vendée)
35 rue Bobby Sands - BP 70219 - 44815 Saint Herblain Cedex
Ce rapport contient 20 pages
Référence : FN-091-13

KPMG S.A. cabinet français membre de KPMG International,
une coopérative de 21-er sondes.

Société anonyme d'expertise
comptable - conseil aux
comptes à directeur et conseil
de surveillance
inscrit au Tableau de l'Union
à Paris sous le n° 14-300001191
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social
KPMG S.A.
Immeuble le Palais
3 - cours du Triangle
91900 Paris La Defense Cedex
Code N 407 100 4
Code APE 741 C
75726817 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 75726817



KPMG Audit
16, rue Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Téléphone +33 (0)2 23 46 34 57
Télécopie +33 (0)2 23 46 34 08
Site internet www.kpmg.fr

Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique (ex Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Vendée)

Siège social : 35 rue Bobby Sands - BP 70219 - 44815 Saint Herblain Cedex
Capital social : € 60 213 032

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique (ex Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Vendée), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

KPMG S.A. cabinet français membre de KPMG International,
une coopérative de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat aux
comptes à direction et conseil
de surveillance
assurée au tableau de l'ordre
à Paris sous le n° 54-3000101
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
de Metzville.

Siège social
KPMG S.A.
Immeuble le Palatin
3, cours de France
93329 Paris La Défense Cedex
Capital: 5 497 000 €
Code APE 7411 C
75728417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 2.7, 2.8 et 2.10.3 de l'annexe, la caisse constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles figurant au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rennes, le 20 mars 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Franck Noël
Associé

12. Le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes



KPMG Audit
15, rue Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 57
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 58
Site internet : www.kpmg.fr

**Caisse Régionale de Crédit Maritime
Mutuel Atlantique (ex Caisse Régionale
de Crédit Maritime Mutuel de Vendée)**

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique (ex
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Vendée)
35 rue Bobby Sands - BP 70219 - 44815 Saint Herblain Cedex
Ce rapport contient 4 pages
Référence : FN-091-14

KPMG S.A. cabinet français membre de KPMG International,
une coopérative de droit suisse

Société anonyme d'exercice
comptable - commissariat aux
comptes à droit suisse conseil
de surveillance
Siège social : Tabourets Cordier
à Paris sous le n° 14 3000101
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
de Marseille

Siège social
KPMG S.A.
Hôtel de la Paix
3, cours de Trévise
92025 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 407 000 €
Code APE : 7411 C
15226410 R.C.S. Nanterre
TVA : Unifac Européenne
FR 77 715 720 411



KPMG Audit
15, rue Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 57
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 58
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique (ex Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Vendée)

Siège social : 35 rue Bobby Sands - BP 70219 - 44815 Saint Herblain Cedex
Capital social : € 60 213 032

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Accord cadre Banques Populaires – C.R.C.M.M. adossées (organisation des relations financières)

- Personne concernée :
Banque Populaire Atlantique
- Nature et objet :

Votre caisse a conclu un contrat-cadre avec la Banque Populaire opératrice, la Banque Populaire Atlantique, en date du 12 février 2008. Ces relations financières au titre de l'adossement recouvrent spécifiquement trois types de flux :

- (a) La rémunération des parts sociales détenues par la Banque Populaire dans le capital de la C.R.C.M.M. ;
 - (b) La rétribution des prestations de service externalisées auprès de la Banque Populaire opératrice et qui font l'objet de conventions de services établies entre elles et dans lesquelles il sera indiqué précisément la nature des services rendus au profit de la C.R.C.M.M. ;
 - (c) La perception de management fees représentatifs de frais de Siège, non déjà pris en compte au travers des prestations de services désignées ci-avant, dont les conventions à mettre en place avec chaque C.R.C.M.M. devront indiquer précisément la nature et les modalités de rémunération.
- Modalités :
 - (a) Au 31 décembre 2008, la caisse a converti 50 % des parts A détenues par la Banque Populaire Atlantique en parts B, soit un montant de 6 698 K€. Les parts A restantes seront converties en parts B à compter de juin 2009 selon l'accord cadre ;
 - (b) Au 31 décembre 2008, la caisse a maintenu le contrat de gestion avec la Banque Populaire Atlantique signé en 2006 et mentionné ci-dessous. A compter de janvier 2010, la marge appliquée sur les prestations de service facturées par la Banque Populaire opératrice sera ajustée en relation avec l'importance des volumes récurrents sous-traités ;
 - (c) Au 31 décembre 2008, la caisse n'a pas versé de management fees conformément au principe de progressivité de la mise en œuvre de ces relations financières qui indique une date d'effet à compter de janvier 2011.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat de gestion avec la Banque Populaire Atlantique

- Nature et objet :

L'ex caisse du Crédit Maritime Mutuel de Vendée et l'ex caisse du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan Loire Atlantique ont conclu chacune un contrat de gestion avec la Banque Populaire Atlantique en date du 20 novembre 2006.

Ces deux contrats couvrent des prestations de services fournies par la Banque Populaire Atlantique à votre caisse en matière d'engagements, de trésorerie et de contrôle interne.

- **Modalités :**

Les prestations sont refacturées trimestriellement à leur coût réel direct.

Au 31 décembre 2008, la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique a comptabilisé une charge de 150 848 €.

Rennes, le 20 mars 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Franck Noël
Associé

13. RESOLUTIONS Assemblée Générale Ordinaire 2009

1ère Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, approuve également les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

2ème Résolution

L'Assemblée Générale décide de ne pas rémunérer les parts sociales de catégorie « A » et de fixer le remboursement à leur valeur de souscription pour celles qui ont fait l'objet d'une demande de remboursement au cours de l'exercice sur lequel l'assemblée générale ordinaire est amenée à statuer et sous réserve de l'agrément discrétionnaire du Conseil d'Administration.

3ème Résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération des parts sociales de catégorie « B » à 3 % au prorata de la durée de détention par quinzaine civile entière. Cette rémunération d'un montant total de 1 229 351,87 € ouvre droit, sur option, à un abattement de 40 % pour la détermination de l'impôt sur le revenu.

Conformément à l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale décide que la rémunération des parts sociales de catégorie «B» pourra être payée sous forme de parts sociales «B», sur option exercée par les bénéficiaires.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que la rémunération des parts sociales attribuée au titre des trois précédents exercices s'est élevée à :

Exercice	Taux de rémunération	Eligible à l'abattement de 40 %	Montant des dividendes distribués	Montant des dividendes distribués
				Pro format
2005	3,25%	3,25%	711 069	1 262 496 €
2006	3,00%	3,00%	553 885	1 039 253 €
2007	3,00%	3,00%	505 113	1 025 942 €

4ème Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net s'élève 1 665 642,88 € et qu'il existe un report à nouveau créditeur de 28 846,81€, propose de répartir le bénéfice affectable, soit 1 694 489,69 € de la façon suivante :

- 249 846,43 € au compte « Réserve Légale »
- 1 229 351,87 € au compte « Dividendes des parts B »
- 215 291,39 € au compte « Report à Nouveau »

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social, qui s'élevait à 27 470 927,04 € au 31 décembre 2007 (pro format : 56 862 921,90 €), est porté à 60 213 031,71 € au 31 décembre 2008.

Il est réparti en :

Parts A : 14 216 665,21 € Parts B : 45 996 366,50 €

6^{ème} Résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale approuve lesdites conventions.

7^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean MARION vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

8^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane AUFFRET vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

9^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Emile COYAN vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

10^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain AUGEREAU vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

11^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur André MEUNIER vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

12^{ème} Résolution

L'assemblée générale nomme, en remplacement de Monsieur Jacques GUILBAUD, Monsieur José JOUNEAU au poste d'administrateur pour une période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

13^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la fin de mandat d'administrateur de Monsieur Jean Claude SOULARD et du non-remplacement de celui-ci.

14^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Ludovic TANGUY au mandat d'administrateur et du non-remplacement de celui-ci.

15^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean GARNIER au mandat de censeur et du non-remplacement de celui-ci.

16^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale nomme la société de commissariat DELOITTE & Associés, représentée par Madame Anne BLANCHE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire 2 pour une période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

17^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale nomme la société de commissariat BEAS, représentée par Monsieur Pascal PINCEMIN, en qualité de commissaire aux comptes suppléant 2 pour une période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

18^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de censeur de Monsieur Jean-Emmanuel SAUVEE vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

19^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe FAUVEDER vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

20^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour tous dépôts et publications prescrits par la loi.